

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

PRÉFECTURE
DE L'HERAULT
09 DEC. 2019
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

Délibération n° 2019-44 du Comité syndical du 29 novembre 2019

REPONSE DU CŒUR D'HERAULT A L'APPEL A PROJET 2019-2020
DU PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION (PNA)

L'an deux mil dix neuf le 29 novembre à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Novel. Id 1, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault – La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 22 novembre 2019.

Etaient présents ou représentés :	Francis BARDEAU, Berthe BARRE, Olivier BERNARDI, Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Bernard GOJJON, Daniel JAUDON; Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Yolande PRULHIÈRE (représentée par Laurent DUPONT), Frédéric ROIG Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER; Claude VALERO, Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Béatrice FABRE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Nicole MORERE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINT-PIERRE, Laurent SINTES
Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 23 – Votants : 20 et 3 pouvoirs (Mmes LEVEQUE, MORERE, PASSIEUX)	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation par le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et l'ensemble des acteurs locaux de la Charte de développement 2014-2025 du Cœur d'Hérault qui identifie l'agriculture et l'alimentation comme l'une des 6 priorités du territoire,

Vu la signature du Contrat local de santé 2019-2023 le 12 juin 2019 entre le territoire et l'ARS Occitanie qui institue dans son Axe 4 une action sur la « santé des mères, des couples, des enfants et des jeunes » et sa Mesure 2 « Animer une dynamique d'acteurs autour de la prévention, du dépistage et de la prise en charge du surpoids et de l'obésité de l'enfant et du jeune »,

Vu le Programme National de l'Alimentation et de la Nutrition (PNAN), porté par le ministère des solidarités et de la santé et par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation qui fixe le cap de la politique de l'alimentation et de la nutrition pour les cinq années à venir (2019-2023), en réunissant pour la première fois les actions du Programme National pour l'Alimentation (PNA3) et du Programme National Nutrition Santé (PNNS4).

Vu l'appel à projets national du Programme National pour l'alimentation (PNA) qui prévoit que l'appel à projets s'inscrive dans un renforcement des partenariats en favorisant des projets co-financés, prenant en compte les axes « justice sociale », « éducation alimentaire », « lutte contre le gaspillage alimentaire », en poursuivant, lorsque cela est possible, une approche interministérielle plus large. Celui-ci cible également deux leviers essentiels pour accélérer la transition pour une alimentation saine, sûre et durable : la restauration collective et les projets alimentaires territoriaux.

Considérant que le Pays avait initié dès 2012, un projet alimentaire pour le Cœur d'Hérault qui a progressivement intégré plusieurs problématiques pour proposer une approche transversale répondant aux enjeux du territoire. Celui-ci a été enrichi par les différentes réflexions et schémas stratégiques élaborées à l'échelle du Pays (SCoT, Contrat local de santé, PCAET...), l'alimentation étant aussi inscrite dans la Charte de territoire 2014-2025, feuille de route du Pays à l'horizon 2025.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont déjà été réalisées dans les domaines :

- de l'aménagement du territoire (étude sur le potentiel agronomique des sols et études de la consommation d'espace), diagnostic préalable au SCoT, intégration d'orientations dans le PADD du SCoT, puis dans le DOO).
- de l'économie (création d'un portail "manger local et de saison" valorisant les circuits courts, recensement de l'offre locale, mise en relation des agriculteurs avec des restaurateurs, des distributeurs et des entreprises agroalimentaires, actions auprès de la restauration collective (achats locaux et cuisine Bio et/ou locale...))
- de la sensibilisation du grand public (campagne d'affichage, réalisation de vidéos...)
- de la santé en lien avec le CLS (mise en place de formations et d'accompagnement méthodologique (alimentation, activité physique, allaitement, éducation au goût...), mise en place d'ateliers dans les crèches auprès des enfants et des parents, réalisation d'enquêtes sur la collation matinale et sur l'aide alimentaire,

animation d'un groupe de travail « Nutrition du jeune enfant », création d'une plateforme en ligne « Nutrition du jeune enfant et alimentation solidaire », appui du projet Goûter le Monde autour de Moi (financé en partie par la DRAAF)...),

Considérant l'organisation récente des Etats généraux de l'alimentation et de l'agriculture durable (EGAAD) par le conseil de développement, celui-ci s'étant auto saisi de cette thématique il y a quelques mois afin d'organiser une réflexion de fond sur ce sujet de l'alimentation, une dynamique exclusivement portée par la société civile qui a eu son point d'orgue le 26 octobre 2019 au lycée agricole de Gignac avec la participation de plus de 120 personnes sur 1,5 jour de réflexion et d'échanges,

Considérant l'avis favorable du Bureau réuni le 22 novembre 2019,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

✓ de valider la réponse à l'Appel à projet PNA 2019-2020 sous l'intitulé suivant :

« Vers un Programme Alimentaire Territorial "3D" [Démocratique-Durable-Décloisonné] en Coeur d'Hérault » et avec les objectifs suivants :

Après plusieurs années de mise en place d'un PAT sur le Coeur d'Hérault grâce à l'adoption d'une première stratégie et la réalisation d'actions concrètes sur les différents enjeux du territoire, le projet vient de prendre une nouvelle dimension avec l'organisation des Etats généraux de l'alimentation et de l'agriculture durable (EGAAD) par le conseil de développement (CODEV). L'actualisation du diagnostic et des enjeux, la consultation inédite et la production de réflexions et de pistes de travail réalisé de façon partagée, le lien permanent avec les élus du Pays permet d'engager le territoire sur une trajectoire plus ambitieuse et affirmée qu'auparavant. Les connaissances et l'expérience acquit sur le Coeur d'Hérault pousse le territoire à ouvrir aujourd'hui le champs d'intervention sur les territoires et PAT proches géographiquement afin de rechercher les échelles les plus pertinentes pour agir. En ce sens, l'action future du PAT vise l'alliance des territoires sur ce sujet.

L'objectif général étant de produire sur un Système alimentaire Territorial Durable pour le Coeur d'Hérault, il s'agit d'orienter les deux prochaines années sur les trois objectifs suivants :

Objectif 1 - "Démocratique" : Engager le PAT sur une démarche originale de co-portage par les élus et par la société civile dans la suite logique des EGAAD :

- obj 1.1 : Valoriser les résultats des EGAAD et capitaliser sur ses résultats
- obj 1.2 : Instaurer une gouvernance réellement partagée

Objectif 2 - "Durable" : Structurer le PAT et l'inscrire dans le projet politique du territoire sur le long terme :

- obj 2.1 : Actualiser le schéma stratégique du PAT à la lumière des EGAAD
- obj 2.2 : Traduire ses éléments dans les documents d'urbanisme pour lui donner une assise juridique
- obj 2.3 : Inscrire le PAT dans les schémas et politiques contractuelles à l'échelle du Pays
- obj 2.4 : Engager ou développer au moins une action concrète dans chaque thématique liée à un enjeu déjà identifié

Objectif 3 - "Décloisonné" : Coopérer avec les PAT voisins afin d'agir à une échelle encore plus pertinente

- obj 3.1 : Pour une meilleure efficacité sur la restauration collective et la diversification de l'offre alimentaire

selon un plan de financement prévisionnel estimé à 174 891,28 euros maximum sur 2 ans sollicitant une subvention de 50 000 euros au titre du présent appel à projet PNA 2019-2020 suivant le plan de financement ci-annexé.

✓ D'Autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Saint André de Sangonis, le 2 Décembre 2019

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 2 Décembre 2019

Publiée le 2 Décembre 2019
Transmise le 2 Décembre 2019

Le Président du syndicat



Jean-François SOTO

Appel à projets 2019-2020
du Programme National pour l'Alimentation (PNA)

Budget prévisionnel

**PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
TERRITOIRES
EN ACTION**

2019-2023

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT
09 DEC. 2019
D.R.C.L
GREFFE - P.E.R.A.

a) Dépenses externalisées faisant l'objet d'une facturation

Nature des dépenses	Montant prévu (préciser HT ou TTC si récupération TVA)	Nom du prestataire et numéro devis
Animation foncière suite à l'étude friches agricoles	12 000,00 €	chambre d'agriculture
Formations restauration collective / acquisition de données / adhésion organismes / études d'opportunités (légumerie sociale, plate forme d'approvisionnement mutualisée...)	42 154,00 €	Intervenants privés
étude friches agricoles	3 500,00 €	Université Paul Valéry
accompagnement méthodologique et appui à l'évaluation du PAT	7 500,00 €	UMR Innovation INRA
TOTAL des dépenses	65 154,00 €	

b) Frais salariaux supportés par le demandeur

Nature de l'intervention	année	Nom et qualité de l'intervenant (préciser si fonctionnaire*)	Temps prévu pour l'action (jours) (a)	Coût journée de l'intervenant (€) (b = c/d)	Frais salariaux prévisionnels liés à l'opération (a * b)	Salaires annuels bruts + Charges patronales (c)	Nombre de jours travaillés par an pour le salarié (d)
Gestion PAT	2020-2021	Chargé(e) de mission Agri & PAT	456,00	153,51	99 737,28 €	35 000,00	228,00
Total dépenses			456,00		99 737,28 €	35 000,00	

(*) : les traitements et salaires des personnels permanents pour les organismes publics, pris en charge par le budget de l'État ou des collectivités territoriales, ne pourront être couverts par la subvention

c) Autres frais internes

Nature des dépenses	Montant prévisionnel	Justificatifs à fournir
Frais de déplacement		Tarif en €/km + décision interne du représentant de la structure
Communication	4 000,00	
Charges indirectes	6 000,00	Explication détaillée du mode de calcul visée par le représentant de la structure ou plafonné à 8 % du total du budget
Autres (préciser)		
TOTAL des dépenses	10 000,00	

d) Récapitulatif

Nature dépenses	Coût prévu (€)
Frais facturés+ autres frais	75 154,00
Frais salariaux	99 737,28
Total	174 891,28

**PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
TERRITOIRES
EN ACTION**
2019-2023

Appel à projets 2019-2020
du Programme National pour l'Alimentation (PNA)

Plan de financement prévisionnel

	Financier (préciser à chaque ligne le nom et/ou la nature de la subvention)	Montant (€)	% du total
Financiers publics	Appel à projets du PNA 2019-2020	50 000,00 €	28,6%
	Autre subvention Etat		0,0%
	Région	35 000,00 €	20,0%
	Département		0,0%
	Autre collectivité		0,0%
	Union européenne	52 500,00 €	30,0%
	Etablissement public		0,0%
	Autres		0,0%
	Sous-total financeurs publics	137 500,00 €	0,0%
Financiers privés	Partenaire financier privé 1		0,0%
	Partenaire financier privé 2		0,0%
	Partenaire financier privé 3		0,0%
	Sous-total financeurs privés	0,00 €	0,0%
Autofinancement	Autofinancement	37 391,28 €	21,4%
Total général		174 891,28 €	100,0%

